



L'accord avec GEFCO c'est QUOI !

Début novembre nous apprenons par la presse la signature d'un nouvel accord d'exclusivité de 8 milliards d'€ entre PSA et GEFCO qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de cinq ans.

Une mise à disposition dont nous n'avons pas eu davantage d'informations de la direction centrale à qui nous avons demandé plus d'explications. La direction répond que cet accord n'aura pas d'impact sur les salariés et que celui-ci ne changera en rien de ce qui est déjà en place



actuellement...

Lors du CHSCT Extraordinaire de CPL du jeudi 10 novembre portant sur l'augmentation des cadences du système 2 et le changement d'horaire de nuit, nous avons eu comme explication que cet accord concluait l'exclusivité avec GEFCO, en clair lorsque PSA voudra céder l'activité logistique, la direction n'aura pas besoin de passer par la case appel

d'offre, ce ne sera qu'une simple formalité, puisque GEFCO aura l'exclusivité. Accord dont nous ne connaissons pas les termes exacts puisque la direction ne veut pas nous en donner un exemplaire car confidentiel.

De plus, dans le DAEC 2017, on peut voir que plusieurs sites du groupe seront concernés d'ici 2019 par des changements côté logistique avec des termes toujours très évasifs.

Cet accord découlant du plan « PUSH TO PASS » avec sa concrétisation par le NEC, porte sur la "conception et la mise en œuvre des solutions logistiques et de transport global..." de l'approvisionnement en composants des usines de production et d'assemblage, jusqu'à la distribution des véhicules finis...", "s'ajouteront aussi la distribution des pièces de rechange". GEFCO gèrera aussi la chaîne d'approvisionnement, de stockage et de distribution ainsi que la coordination des prestataires.

Les Conséquences qui en Découleront ?

En clair c'est toute la logistique de l'ensemble du Groupe PSA qui serait reprise par GEFCO. Lorsque PSA cédera l'activité, pas seulement les secteurs déjà concernés (Ex : EVN), sur Sochaux ce sont 911 salariés de logistiques (or congé

sénior et reclassement) qui devront choisir certainement entre la signature d'un avenant chez GEFCO pour finir par un contrat avec eux dont la convention collective est beaucoup moins favorable ou un reclassement sur le site de Sochaux, Mulhouse, Vesoul etc... Le reclassement sera difficile vu la dégradation des conditions de travail, les charges de postes qui s'alourdissent, et les effectifs ajustés au minimum dans les équipes, sans oublier l'explosion de la précarité.

Historique récent

EVN en est le triste exemple en fait déjà les frais avec le chantage de la direction entre un reclassement incertain chez PSA et un transfert chez « GAS » filiale de GEFCO pour travailler plus et gagner moins.

On voit aussi qu'il n'y a aucun salarié PSA dans les UEP des secteurs qui ont été vendus à ISS.

L'arrivée de la Zone d'Implantation Fournisseurs où de nombreux postes sont partis chez GEODIS, notamment lors du départ de salariés seniors dans le plan. Ce qui a permis pour la direction de faire le glissement plus facilement sans éveiller les soupçons. Cela a eu comme conséquence, la suppression de plusieurs UEP (Appro MV, les portes).

Sans compter la dégradation des conditions de travail, et la santé des salariés, le compactage des ateliers au détriment de la sécurité des salariés.



Mobilité géographique et DAEC

Rappel, une des dispositions du NEC prévoit la mobilité géographique interne, notre zone concerne Sochaux, Mulhouse, Bessoncourt, Hérimoncourt, Belchamp et Vesoul pour la logistique, certainement un des recours que la direction pourra utiliser sans oublier l'ouverture du DAEC qui pour Sochaux sera applicable aux ouvriers Polyvalents UEP en situation de handicap reconnu, ayant un problème important d'employabilité (259 salariés minimum concernés).

Les propositions de La CGT :

Le maintien et le développement de l'emploi doivent passer par :

- **L'arrêt de toutes ces suppressions d'emplois avec une embauche en CDI pour un départ,**
- **L'allègement des postes de travail,**
- **L'arrêt des ventes de secteurs entiers,**
- **L'annulation de l'accord du NEC, accord de flexibilité du travail, accentuant la précarité, et favorisant les externalisations,**
- **Des augmentations de salaires pour redonner un vrai pouvoir d'achat aux salariés.**